

ANNEXES - RÈGLEMENT DES TROPHÉES DU RÉGAL NOUVELLE-AQUITAINE

1. Finalités des Trophées

Les Trophées du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine sont organisés par le CREPAQ dans le cadre de l'animation de son programme d'actions annuel du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine. Les droits de propriété intellectuelle appartiennent au CREPAQ.

Le principe des Trophées du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine est de susciter et favoriser l'émulation des acteurs de la chaîne alimentaire dans la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires ou encore l'alimentation durable en valorisant, par l'intermédiaire d'une sélection de lauréats par un jury, les initiatives innovantes et démarches exemplaires dans ces domaines.

2. Calendrier de l'édition 2024

- **17/06/2024** : Ouverture des inscriptions
- **21/10/2024** : Clôture des inscriptions
- **Fin octobre 2024** : Réunion du jury et désignation des lauréats dans chaque catégorie
- **27 Novembre 2024** : Remise des Trophées aux lauréats lors des assises régionales du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine

3. Déroulement

a) Conditions d'inscription

Peuvent candidater toutes personnes morales formelles ou informelles résidant et mettant en œuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire et/ou vers l'alimentation durable dans la région Nouvelle-Aquitaine : Collectivités publiques, communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux, producteurs, restaurateurs, transformateurs, distributeurs, établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) ou classe(s) de ces établissements, Universités, EHPAD, associations d'aide alimentaire et de solidarité, associations d'éducation à l'environnement, associations professionnelles, etc.

L'initiative devra être en place depuis au moins trois mois avant le dépôt du dossier. Les dossiers de candidatures doivent être transmis par courrier électronique à l'adresse contact@crepaq.org. Si les documents sont trop volumineux, il est autorisé d'utiliser un logiciel de transfert de fichiers.

b) Composition du dossier de candidature

3 à 10 pages maximum de présentation détaillée de votre initiative (avec si possible des annexes comme des photos, illustrations, visuels, articles de presse, etc.).

Tous les documents remis par un candidat seront vérifiés par le CREPAQ quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité au présent règlement. Le CREPAQ recontactera si nécessaire les candidats pour compléter leur dossier. Les candidatures non conformes ou hors sujet ne seront pas soumises à l'analyse du jury et les candidats en seront prévenus.

c) Jury

Un jury, présidé par le président du CREPAQ, est créé spécifiquement pour ces trophées par le CREPAQ. Il est composé de partenaires institutionnels du CREPAQ : ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, DRAAF, Département de la Gironde.

d) Catégories

Le CREPAQ détermine des catégories de candidatures couvrant l'intégralité des acteurs susceptibles de s'impliquer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le CREPAQ se réserve le droit à tout moment de modifier, ajouter ou supprimer des catégories au vu du nombre et de la nature des candidatures reçues.

En dehors de ces catégories, un ou plusieurs « Prix spécial du jury » ou « Coup de Coeur » pourront être également décernés.

e) Processus et critères de sélection

Dans chaque catégorie, le jury choisira selon les critères ci-dessous, des lauréats. En cas d'égalité entre des candidats, le président du jury tranchera. Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des initiatives :

- **Critères principaux :**
 - Méthodologie de projet
 - Résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus
 - Reproductibilité de l'initiative pour l'essaimage
 - Contribution à l'économie circulaire et à l'alimentation durable
- **Critères transversaux :**
 - Caractère original et innovant de l'initiative
 - Aspects sociétal, humain, social, environnemental, financier et économique
 - Partenariats mobilisés
 - Aspects pédagogiques
 - Originalité de la présentation du dossier
 - Représentation territoriale équitable, dans le choix des lauréats, des 3 ex régions.

f) Remise des Trophées

Le ou les lauréats dans chaque catégorie se verront offrir en présence du jury, un Trophée matérialisé par un objet matériels, remis à l'occasion de la 4^{ème} édition des Assises Régionales du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine les 26 et 27 Novembre 2024.

Les lauréats bénéficieront également d'une valorisation au travers des outils de communication du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine, de l'intégration de leur projet dans le guide régional des initiatives anti gaspi et pour une alimentation durable publié par le CREPAQ.

g) Non sélection de candidatures

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits au point 3 ou en l'absence de l'un des documents requis dans le dossier de candidature, après demande de régularisation préalable non aboutie, sera automatiquement exclue des trophées.

4. Dispositions d'ordre général

a) Communication

Les lauréats s'engagent à ne pas divulguer leur sélection à la presse ou au public avant la remise des Trophées.

b) Confidentialité

Les membres du jury s'engagent à considérer comme strictement confidentiel le contenu des dossiers introduits dans le cadre de ces trophées.

c) Acceptation du règlement

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du présent règlement et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

d) Annulation des Trophées

Le CREPAQ se réserve le droit de procéder à l'annulation partielle ou totale des Trophées si la quantité ou la qualité des initiatives remises est estimée insuffisante par le jury.

e) Contact

Toutes les questions relatives à ces trophées et de demandes de documents et d'informations complémentaires doivent être adressées au CREPAQ par courrier électronique à l'adresse contact@crepaq.org.

Avec le soutien de :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité



Gironde
LE DÉPARTEMENT